

Mix énergétique et enjeux environnementaux

Annie VIU

Présidente de la MRAe

David PICHOT

Chef de département "autorité
environnementale" et de la
division Ouest à la MRAe



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



En amont, encourager la sobriété

- 1ère étape de la séquence « **éviter réduire compenser** », la **sobriété** est l'énergie que l'on n'a pas besoin de produire
- Le SCoT dispose de multiples outils pour accompagner cette sobriété :
 - Travail sur la **qualité du bâti** pour améliorer la performance énergétique et sur l'armature urbaine pour réduire les déplacements
 - Cohérence **urbanisme transport**, pour conforter le recours aux transports en commun
 - Lutte contre les **îlots de chaleur**, et donc indirectement limitation du recours à la climatisation (et diminution des effets sur la santé humaine)
 - Développement des modes de **transport doux**, retour de la nature en ville



Encadrer le développement des énergies renouvelables

- Traiter de **l'ensemble des EnR** (ne pas négliger le potentiel en **géothermie**)
- Définir les **conditions** de recours aux choix de site de moindre enjeu environnemental, et créer des **zones d'exclusion** pour les secteurs de plus fort enjeu
- Un enjeu particulier du territoire du Pays Sud Toulousain pour les **gravières en eau**. Suggestion de réaliser une **caractérisation des plans d'eau** pour définir leur usage prioritaire (ou usage mixte) : naturel, récréatif, de pêche, d'extraction ou de comblement, et photovoltaïque. → permet un usage harmonieux de cette richesse du territoire sans compromettre les atouts naturalistes de ces espaces

